

Le Monde
pour **Direct Matin**

Espace. Dans la capitale, où chaque mètre carré vaut son pesant d'or, la cohabitation sur les trottoirs entre résidents, promeneurs et cafetiers n'est pas encore totalement pacifiée. La réglementation vient pourtant de changer. Enquête.

Terrasses : les riverains toujours insatisfaits

Riverains et cafetiers vont-ils mieux cohabiter à Paris, avec le nouveau «règlement des étalages et des terrasses», entré en vigueur début juin ? Pas sûr, même si ce texte, après négocié sous la houlette de Lyne Cohen-Solal, adjointe (PS) en charge notamment du commerce, préserve pour l'essentiel le statu quo. «Cela ne suffit pas face aux irrégularités que commettent les cafetiers», proteste Gilles Pourbeix, coordinateur du réseau Vivre Paris, qui compte notamment dix associations de riverains. «C'est une bonne réforme. Mme Cohen-Solal est bien consciente de l'enjeu économique des terrasses, qui nous permettent de réaliser 30 % de notre chiffre d'affaires», déclare Marcel Benezet, président de la branche cafés, bars et brasseries du syndicat des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs (Synhorcat). Principale mesure sauvegardée : l'espace réservé à la circulation des piétons sur les trottoirs reste d'1,60 m minimum. «Nous demandions 1,80 m pour être sûrs d'obtenir 1,60 m dans la réalité», indique Gilles Pourbeix, «La règle actuelle n'est pas respectée par nombre de terrasses, qui ne laissent plus de place aux poussettes ou aux personnes âgées avec un déambulateur.» Le statu quo est maintenu aussi, par exemple, pour les chevalets et les porte-menus, qui doivent être placés «dans l'emprise de la terrasse». «Nous demandions leur interdiction, car tout le monde peut constater qu'ils sont placés illégalement au milieu du trottoir», constate Gilles Pourbeix.

En revanche, la municipalité interdit les bâches souples, jugées inesthétiques. L'association Droits des non-fumeurs s'en réjouit : «Destinées à protéger les fumeurs du froid, elles permettent de créer des espaces fermés, où les cafetiers autorisent le tabac en toute illégalité», indique son président, Gérard Audureau. Les cafetiers ont toutefois deux ans pour se préparer. A partir de juin 2013 aussi, les parasols chauffants au gaz, jugés trop polluants, seront interdits. «Mais on pourra toujours chauffer le domaine public à l'électricité en plein hiver, ce qui est scandaleux !», s'indigne Jacques Boutault,

«Les terrasses nous permettent de réaliser 30 % de notre chiffre d'affaires.»

Marcel Benezet, syndicat Synhorcat

tendance à classer sans suite leurs PV», constate la préfecture de police de Paris. Des agents assermentés de la ville peuvent aussi constater une infraction au code de la voirie routière et réclamer



Le nouveau texte préserve l'espace piéton. Surtout, il interdit bâches fermées et parasols chauffants au gaz.

maire Verts-Europe Ecologie du 2^e arrondissement. Au grand dam des cafetiers, le chauffage électrique fera l'objet d'une taxe.

Les riverains ne sont guère rassurés, car ils constatent que «les règles ne sont pas respectées, faute de sanctions dissuasives». Les sanctions pénales sont en effet dérisoires : les policiers peuvent constater une infraction au code pénal et réclamer une amende de... 35 euros. «Mais le parquet aura

une contravention de 5^e classe de 1 500 euros maximum. «Mais les amendes prononcées par le tribunal de police, en général un an plus tard, ne dépassent pas 500 euros», constate la préfecture. Le maire de Paris peut aussi retirer les autorisations qu'il a délivrées «à titre temporaire». Mais, en réalité, il le fait rarement : «Une dizaine de fois par an», selon la direction de l'urbanisme. «Nous ne voulons pas que des salariés se retrouvent au chômage», explique Lyne Cohen-Solal. «Retirer une autorisation, c'est prendre un marteau pour écraser un moustique, nous préférons avoir des sanctions financières dissuasives, autour de 500 euros, par exemple, en tout cas proportionnelles aux prix des terrasses et au nombre de mètres carrés dépassés», précise-t-elle. •

Rafaële Rivais

CET APRÈS-MIDI
DANS

Le Monde

PS : LA CANDIDATURE
DE MARTINE AUBRY SE PRÉCISE